



Conseil Municipal Mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice: 29

PRESENTS: M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain.

EXCUSES: MME MAES Françoise par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, MME DUJARDIN Gilberte par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS: M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET: 2022-4-03

PROROGATION DE BAIL COMMERCIAL DE DEROGATION IMMEUBLE DE COMMERCE RUE LAMBRECHT N° 30

Vu la décision directe n° 05/03/2021 en date du 25 mai 2021 adoptant le bail commercial de dérogation pour un atelier au 30 rue Lambrecht à compter du 01 janvier 2021 à Monsieur Rémi BAUDUIN,

Vu le bail commercial de dérogation N° A 2021 00019 du 30 avril 2021 rédigé par Maître WIDIEZ conclu pour la période du 01 janvier 2021 au 30 juin 2022,

Vu la demande écrite de prorogation de bail commercial de dérogation, formulée par Monsieur Rémi BAUDUIN en date du 30 juin 2022,

Monsieur le Maire propose de proroger le bail commercial de dérogation, au profit de Monsieur Rémi BAUDUIN, jusqu'au 31 décembre 2023, dans les mêmes conditions avec une révision du loyer en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC).

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 2 482 € 92 (deux mille quatre cent quatre vingt deux euros quatre vingt douze) que le preneur s'oblige à payer au domicile du bailleur ou en tout autre endroit indiqué par lui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROROGE le bail commercial de dérogation de Monsieur Rémi BAUDUIN du 01 juillet 2022 au

31 décembre 2023 dans les mêmes conditions avec une révision du loyer annuel 2 482 € 92

(deux mille quatre cent quatre vingt deux euros quatre vingt douze).

ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant les modalités de la location de l'immeuble de

commerce rue Lambrecht n° 30.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René.

Contre: 0 voix Abstentions: 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre. Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul